



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissement français des greffes

Question écrite n° 49190

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'insuffisance de moyens financiers dont dispose l'Etablissement français des greffes révélée par la mobilisation massive de volontaires pour le don de moelle osseuse en faveur d'un malade habitant la ville de Niort atteint d'une leucémie aiguë. Un grand élan de solidarité a conduit de très nombreuses personnes à se présenter afin de se faire inscrire sur le fichier national des volontaires pour le don de moelle osseuse. Pour ce faire, une prise de sang est effectuée après un entretien médical, et ce prélèvement sanguin est acheminé vers un laboratoire d'histocompatibilité, celui de Poitiers en l'occurrence, où se détermine le groupe tissulaire de chacun des volontaires. Or il apparaît que ce laboratoire ne peut pas procéder à ces typages, faute de moyens financiers suffisants. Le typage HLA-AB coûte en effet 1 120 francs. L'association France-Adot 79 regrette cette situation, dramatique pour le malade, éprouvante et révoltante pour l'entourage, surréaliste pour les volontaires au don. Il lui demande de lui indiquer ses intentions sur ce dossier pour donner à l'Etablissement français des greffes les moyens de remplir sa mission.

Texte de la réponse

Des investissements publics importants ont été consentis pour la constitution d'un fichier national de volontaires au don de moelle osseuse et, plus récemment, pour la constitution d'un réseau national de banques de sang placentaire. En effet, d'autres techniques de greffe de cellules souches sont en passe d'être développées : greffe de cellules souches du sang périphérique ou greffe de cellules souches du sang placentaire. Ces trois dernières années, la stratégie de France greffe de moelle a consisté à augmenter le nombre de donneurs dans le fichier français de 15 000 noms en trois ans. Il a par ailleurs été décidé de solliciter des volontaires au don de moelle ou de cellules souches sanguines sur des critères d'origine géographique, afin d'enrichir le fichier dans les groupes peu représentés. Au 30 novembre 2000, 102 835 donneurs sont inscrits sur le fichier de France greffe de moelle, avec ces deux dernières années un fort enrichissement en groupes peu représentés. En outre, a été mis en place sous l'égide de l'établissement français du sang et l'établissement français des greffes, une banque de sangs placentaires phénotypés dont l'objectif est de disposer de 5 000 greffons. Par ailleurs, un groupe d'experts a été constitué pour réactualiser cette politique, notamment en ce qui concerne la détermination de la taille optimale du fichier français. Ce groupe de travail a remis à la ministre de l'emploi et de la solidarité un rapport intermédiaire sur lequel elle s'est appuyée pour annoncer, le 22 juin dernier, lors d'une journée consacrée aux greffes, une augmentation de la taille du fichier français des donneurs de moelle osseuse, de 10 000 personnes par an et la prise en charge systématique de toutes les demandes de typage HLA en vue du don de moelle.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49190

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juillet 2000, page 4332

Réponse publiée le : 29 janvier 2001, page 661